



Berchem-Sainte-Agathe, le 19 -03- 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgyesen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014
098

Objet : Conseil communal du 20.02.2014 – interpellation de Monsieur STASSEN, Conseiller communal, concernant l'absence d'amélioration de la situation de la place Schweitzer comme nœud de transport en commun.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant la référence au plan régional de développement durable (consultable sur www.prdd.be) qui considère la place Schweitzer comme un nœud de transport en commun ayant une cotation faible en terme d'accessibilité et de performance, il est évident que les réflexions du PRRD ont été entamées avant la conception et la réalisation des projets qui concernaient notre commune en terme de transports en communs (Chaussée de Gand, Place Schweitzer, Terminus de la gare de Berchem, Avenue de l'Hôpital français).

Aujourd'hui, ces travaux sont en train d'être finalisés par la Région. En termes d'investissements régionaux, il ne nous semble donc pas que notre Commune ait été oubliée ces dernières années.

Il est utile également de signaler que la STIB annonce pour le début du mois de mars 2014 de nouvelles cadences de la ligne 19, une augmentation de la fréquence du 84 le samedi après-midi et une augmentation de fréquence du 87 aux heures de pointe et le samedi matin.

Avec la Place Schweitzer, au croisement de deux lignes de trams (19 et 82) à haut niveau de service, comme nœud de transport en commun, doit être considérée comme ayant une importance moyenne et non faible, avec la présence de la station Cambio, de la station Villo et des emplacements taxis, les usagers bénéficient dès à présent d'une offre de mobilité diversifiée.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE